Pro Flex™

Mortier-colle de qualité standard modifié aux polymères

Pro Flex™ est un mortier-colle intégral de qualité standard modifié aux polymères qui ne se mélange qu'à l'eau et qui sert aussi bien pour les installations intérieures qu'extérieures à sollicitation commerciale ou résidentielle des carrelages, de la mosaïque, des dallages et des grès non vitrifiés, semi-vitrifiés, vitrifiés et imperméables y compris la porcelaine. Pro Flex convient aussi pour l'installation des plaquettes de marbre et de granite de même que la plupart des plaquettes de pierre de synthèse sur les surfaces d'appui en béton et en contreplaqué de catégorie "extérieur" pourvu qu'elles soient nettes et bien apprêtées.

Usages

- **Pour installation au sol et au mur ;**
- **Pour installation à l'INTÉRIEUR et à l'EXTÉRIEUR ;**
- **Pour l'installation des mosaïques et des carrelages de céramique, de porcelaine et de grès non- vitrifiés, semi- vitrifiés, vitrifiés et imperméables ;**
- **Pour l'installation des carreaux de marbre et de granit (voir les RESTRICTIONS) ;**
- **Rencontre ou dépasse les exigences normatives ANSI A118.4 et ANSI A118.11 ;**
- **Contribue selon les objectifs et les exigences de la certification LEED®.**

Supports convenables

- **Béton sec, complètement mûr (âgé d'au moins 28 jours)**
- **Blocs de béton ou de maçonnerie**
- **Panneaux d'appui en béton léger**
- **Chapes, enduits, couches de nivellement et lits de mortier**
- **Membranes d'imperméabilisation Pro MBR™ et pare-fissures Pro CBM™ de Proma**
- **Panneaux d'appui en placoplâtre (en zones INTÉRIEURES sèches seulement)**
- **Pour les dessus de comptoir et les planchers d'intérieur résidentiels à faible débit et strictement en zones sèches, un assemblage bien appuyé d'au moins 32 mm (1-1/4") d'épaisseur de panneaux de contreplaqué de sapin Douglas (ACNOR /CSA 121) de catégorie 'EXTERIEUR' certifié CANPLY (SELECT) ou (SEL-TF) posés en doublé.**
- **Carrelages de céramique existants (exclusivement à l'intérieur)***
- **Sols en béton-granito (Ciment-Terrazzo)***

**Moyennant un apprêtage approprié tel qu'indiqué dans le « GUIDE DE PRÉPARATION DES SURFACES » de PROMA*

Emballages et couleurs

Boîte de 4,54 kg (10 lb) ; sac de 11,34 kg (25 lb) ; sac de 22,7 kg (50 lb) ; gris ou blanc



Béton | Contreplaqué de catégorie "Extérieur" | Vieux Carrelages

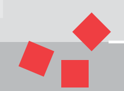
Restrictions

- Ne pas appliquer lorsque la température est inférieure à 10 °C (50 °F) ou supérieure à 35 °C (95 °F).
- Ne pas employer directement sur les panneaux de particules, d'aggloméré, de Lauan, de masonite, de fibres orientées (OSB) ni sur les produits de ragréage ou de surfaçage à base de gypse ou tout support instable et non-approprié tel que le métal et les enduits de résines époxydiques.
- Ne pas employer pour l'installation de marbres verts et autres pierres naturelles instables qui réagissent au contact de l'humidité initiale des mortiers de pose. Pour ces marbres et ces pierres, employer **EXCLUSIVEMENT** le Pro Superpoxy™2 ou le Pro Seal & Set (voir les fiches techniques respectives). Pour l'installation des marbres blancs ou de teintes pâles ou translucide, n'utiliser que Pro Flex Blanc.
- Ne pas employer pour l'installation du carrelage de verre. Pour ce type de carrelage, employer plutôt un mélange de Pro Bond™ et d'additif Pro Bond Plus™ ou un mélange de Pro Quick™ et de Pro Quick Plus™ (voir les fiches techniques respectives).
- Ne pas employer pour des installations qui seront en immersion, en zones d'humidité élevée ou en contact prolongé avec l'eau (e.g. les piscines, fontaines, douches communautaires, bains turcs, spa, etc.). Pour de telles installations, employer plutôt un mélange de Pro Bond et d'additif Pro Bond Plus ou un mélange de Pro Quick et de Pro Quick Plus (voir les fiches techniques respectives).
- Ne pas employer ce produit si le substrat de béton comporte des conditions hydrostatiques ou des problèmes chroniques d'humidité.

Préparation de la surface d'appui

(Pour plus de détails, se référer au "Guide de Préparation des Surfaces")

- La surface portante doit être saine, solide, stable, de niveau, d'équerre et d'une planéité juste à .002 (1/4" dans 10'-0") près conformément aux exigences normatives ANSI A108.
- La surface doit être propre et exempte de poussière, d'huile, de graisse, d'enduit bitumineux, de cire, de peinture, de durcisseur, de vernis, d'apprêt, de bouche-pores, de décoffrant et de tout résidu ou saleté pouvant empêcher ou réduire l'adhérence.
- Toute trace d'acide, d'alcali concentré ou d'agents chimiques et de nettoyage doit être neutralisé ou enlevé.
- Les surfaces de béton doivent être saines, solides, complètement durcies et vieilles d'au moins 28 jours ; elles doivent être légèrement rugueuse et avoir une résistance cohésive en tension qui dépasse 1,2 MPa (175 lb/po.car.) lorsqu'elles sont soumises à l'essai selon la procédure ACI 503 R (Annexe A).
- Les dalles sur sol et en sous-sol doivent reposer sur une membrane pare-vapeur efficace.
- Le béton de soutien et d'appui doit être sec et exempt de conditions hydrostatiques ou d'humidité chronique. Effectuer un test d'émission d'humidité (ASTM F-1869) du béton avant de procéder à l'application du carrelage.
- Dépolir les surfaces de béton lisses par un procédé mécanique approuvé par l'ingénierie (grenaillage, scarification, ponçage, meulage, jet de sable, jet d'eau à pression, etc.) afin d'éliminer complètement la saleté, la peinture, les recouvrements mal collés et les particules lâches ainsi que pour profiler la surface et la doter d'une rugosité superficielle suffisante pour favoriser une bonne adhérence des produits de ragréage, de nivellement ou de pose des carrelages.
- Pour les carrelages de céramique ou de porcelaine de 30 x 30 cm (12" x 12") ou moins, la conception structurale de la charpente ne doit pas permettre un affaissement ou une déflexion au-delà de 1/360 de la portée lorsque soumis à l'épreuve selon la méthode ASTM C 627 sous une charge concentrée jusqu'à 136 kg (300 lb). Pour les carrelages de forme rectangulaire dont la plus petite dimension dépasse 38 cm (15") et les carrelages de 45 x 45 cm (18") jusqu'à 58 x 58 cm (23" x 23") cet affaissement ne doit pas dépasser L/540 sauf si une membrane pare-fissures est incorporé dans le système. **Pour les carrelages de 60 x 60 cm (24" x 24") et plus et pour TOUS les revêtements de pierre de TOUTES DIMENSIONS, l'affaissement ou la déflexion maximum ne doit jamais dépasser L/720.**



Pro Flex™ (suite)

Mélange

Proportion du mélange : 2-1/2 parties de poudre pour 1 partie d'eau

1. Employer des outils et des contenants propres.
2. Dans un contenant propre, mesurer et verser **5,9 L (1,56 gal US)** d'eau propre à température fraîche et ajouter graduellement 22,7 kg (50 lb) de poudre Pro Flex, tout en mélangeant lentement.
3. Mélanger à l'aide d'un mélangeur mécanique à basse vitesse (150 à 300 tours/minutes), jusqu'à l'obtention d'un mélange homogène, sans grumeaux et malléable à la truelle.
4. Laisser reposer pendant 10 minutes, puis mélanger à nouveau sans ajouter d'eau ou d'autre poudre.
5. Le mélange est maintenant prêt à être appliqué.
6. Pendant l'étalement et la pose, maintenir la consistance du mélange lisse et homogène en brassant périodiquement le contenu de mélange dans le seau sans jamais toutefois y ajouter d'eau.
7. Nettoyer les outils de travail et les mains avec de l'eau pendant que le produit est encore frais.

Application

1. Étaler le mortier en y mettant de la pression à l'aide du côté plat d'une truelle, de façon à recouvrir entièrement le support et de créer un bon accrochage.
2. IMMÉDIATEMENT (sans tarder) et avant que le mortier ne sèche ou ne se recouvre d'une pellicule, appliquer du mortier additionnel au fur et à mesure sur la surface, cette fois en striant le mortier en raies continues avec le côté denté de la truelle de façon à obtenir un lit de mortier bien égal. Sur les murs et lambris, strier les raies de mortier dans le sens horizontal.
3. Ne pas étaler plus de mortier que ce qui peut être recouvert de carrelages dans une période de 20 minutes [i.e. environ 2 m² (20 pi.car.)]
4. Si le mortier a séché ou qu'une pellicule sèche s'est formée à la surface du mortier, enlever tout le mortier et le remplacer par du frais.
5. Appliquer les carrelages avec fermeté en les pressant dans le mortier frais avec un léger mouvement de va et vient en sens transversal aux rainures afin de bien les aplanir et tapoter légèrement les carrelages pour s'assurer qu'au moins 85 % de la surface à l'endos du carrelage fasse contact avec le mortier. (95 % dans les cas d'application dans les zones d'eau, les sols à sollicitation commerciale, les carrelages extérieurs et 100 % si des revêtements et des dallages de pierre naturelle sont appliqués avec ce même mélange.)
6. Les carrelages doivent être enlisés dans le mortier à au moins 1/3 de leur épaisseur.
7. Nettoyer l'excédent de mortier des espacements et essuyer les bavures et les taches au fur et à mesure avant qu'elles ne sèchent.

Joints d'expansion et de contrôle

- Installer des joints de contrôle et de relâche autour des encadrements (ou des panneaux) et au pied des colonnes, des murs, des murets et des bordures.
- Installer des joints de contrôle et de relâche dans tous les sens en long et en large avec le minimum de largeur et d'espacement requis selon les recommandations du Tile Council of North America, dessin de référence numéro EJ-171 du TCNA HANDBOOK FOR CERAMIC TILE INSTALLATION ou de l'ACTTM, dessin de référence numéro 301 MJ du MANUEL D'INSTALLATION DE TUILE - GUIDE POUR DEVIS 09 30 00 -. ATTENTION - : En aucun cas, les joints de rupture ne devront être effectués en sciant les carrelages ou les pierres déjà installés. Poser le dallage jusqu'en bordure du joint, arrêter, tailler au besoin et reprendre la pose à partir du rebord opposé de l'autre coté du joint. Bien gratter et nettoyer l'intérieur de l'espacement avant de continuer plus loin.
- NE PAS COMBLER LES JOINTS DE CONTRÔLE ET D'EXPANSION TANT QU'IL RESTE DU JOINTOIEMENT À ACCOMPLIR.
- Remplir les espaces d'un cordon compressible et d'un mastic de scellement flexible de marque reconnu dans l'industrie. Suivre les directives du fabricant pour la pose du mastic.

Mûrissement et jointoiement

- Ne pas mettre les pieds sur le carrelage ou le dallage frais et interdire les zones fraîchement carrelées aux piétons pendant un minimum de 24 à 48 heures dépendamment des conditions de température et d'humidité.
- Protéger les murs, les lambris et les parois du mouillage, de l'impact et de la vibration pendant au moins 24 heures.
- Attendre au moins 16 à 24 heures avant d'effectuer le jointoiement.
- Protéger des intempéries et du gel pendant un minimum de 14 à 21 jours.

  Remarque : Dépendamment de la porosité, du format et du type de carrelage ou de pierre, prévoir des délais plus importants de murissement, de protection et d'attente d'avant jointoiement, de même si la température est froide et décroissante et le taux d'humidité relative élevé.

Garantie

PROMA certifie que ce produit a été fabriqué à l'aide de matières premières de toute première qualité et en garantit l'état vendable et la qualité, pourvu qu'il soit utilisé pour l'usage auquel il est destiné. Dans le cadre de cette garantie, la responsabilité de PROMA se limite à remplacer le produit prouvé défectueux. Le vendeur et le fabricant ne seront pas tenus responsables des blessures, pertes et dommages, directs ou indirects, découlant de l'emploi de ce produit ou de son incapacité d'emploi.

Données Techniques pour le Pro Flex – Gris [@23 °C (73 °F) et à 50 % HR]

Durée de vie du mélange : .... > 1 heure

Temps d'affichage : .... ≥ 20 minutes

Cure Initiale : .... 16 à 18 heures

Cure ultime : .... 28 jours

Délai d'ajustement du carrelage : .... 35 à 45 minutes

Résistance au cisaillement selon le test ANSI A118.4 (à 28 jours) :

Dallages en grès étiré sur contre-plaqué .... 1,57 MPa (228 lb/po²)

Contenu en COV : .... 0 g/L

Consommation approximative (pour un sac de 22,7 kg [50 lb])

truelle de 6 x 6 x 6 mm (1/4" x 1/4" x 1/4") : .... 7,5 m² (80 pi²)

truelle de 6 x 10 x 6 mm (1/4" x 3/8" x 1/4") : .... 6,0 m² (65 pi²)

Temps de Conservation
12 mois si le produit est conservé dans son emballage non ouvert et entreposé dans un endroit sec.

Santé et Sécurité
Pour les directives complètes, se référer aux fiches signalétiques de santé et sécurité (FSSS).

Pour toute information:

Adhésifs PROMA Inc.

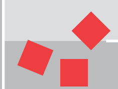
8500, Ernest-Cormier, Anjou (Québec), Canada H1J 1B4

Tél. : 514.852.8585

Télécopieur : 514.852.8225

Sans frais : 1 866.51.PROMA (77662)

Courriel : info@proma.ca



Pour plus d'informations, veuillez consulter la plus récente édition du manuel de la TCNA "TCA Handbook for Ceramic Tile Installation" ou le "Manuel d'Installation de Tuile - Guide pour Devis 09 30 00- Édition 2006-2007" - de l'ACTTM, ou visiter notre site Internet au **www.proma.**

